

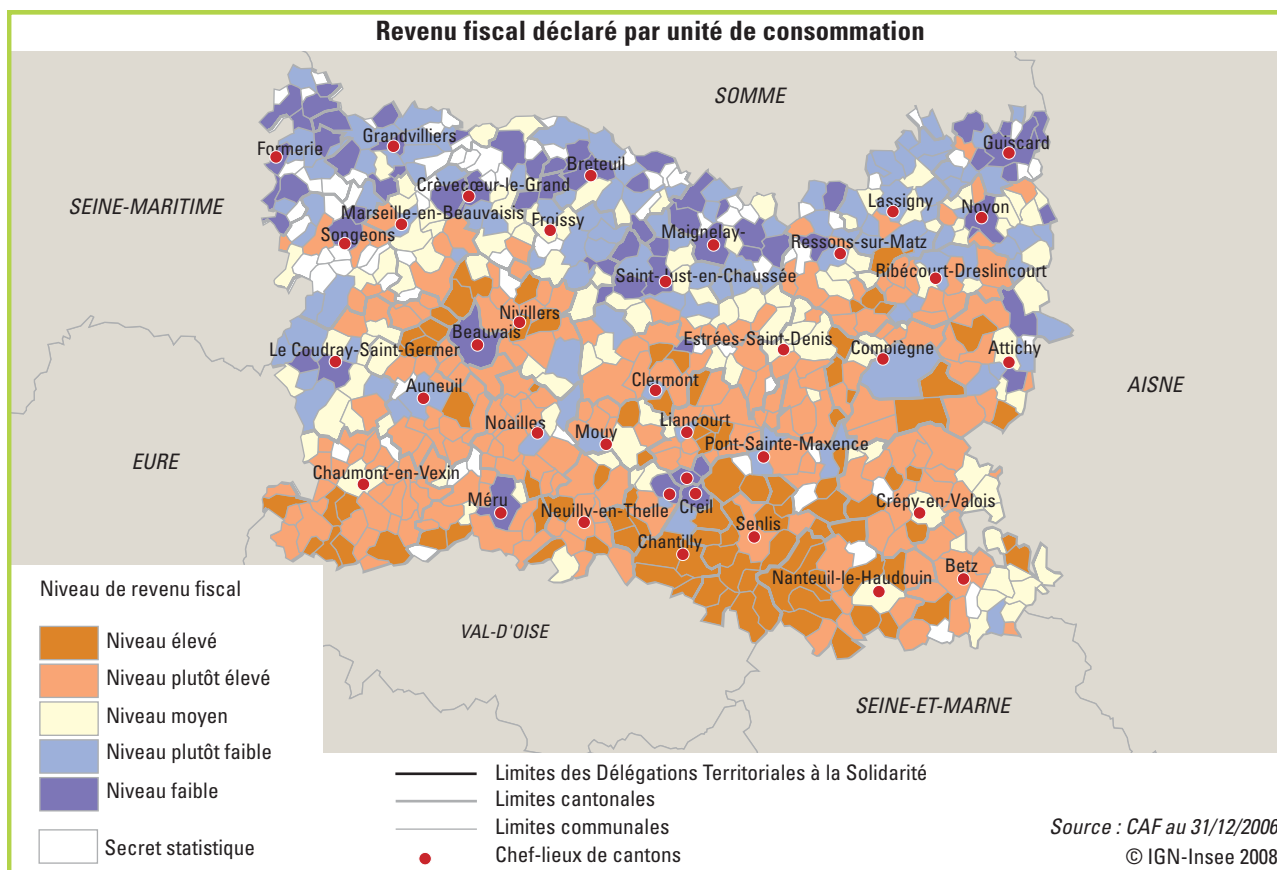
## Chiffres-clés : revenus fiscaux et bas revenus

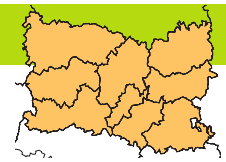
Unités : euro, nombre, %

	Oise	Région
<b>Revenus fiscaux des ménages</b>		
Revenu médian par UC	16 488	15 130
1 <sup>er</sup> décile par UC	6 401	5 652
9 <sup>e</sup> décile par UC	31 363	29 365
Rapport inter-décile	4,9	5,2
Part des foyers fiscaux imposés	57,5	52,2
<b>Ressources déclarées par les foyers Caf-MSA</b>		
Population couverte dite à "bas revenus"	97 333	276 310
Part dans la population âgée de moins de 65 ans	14,2	17,3

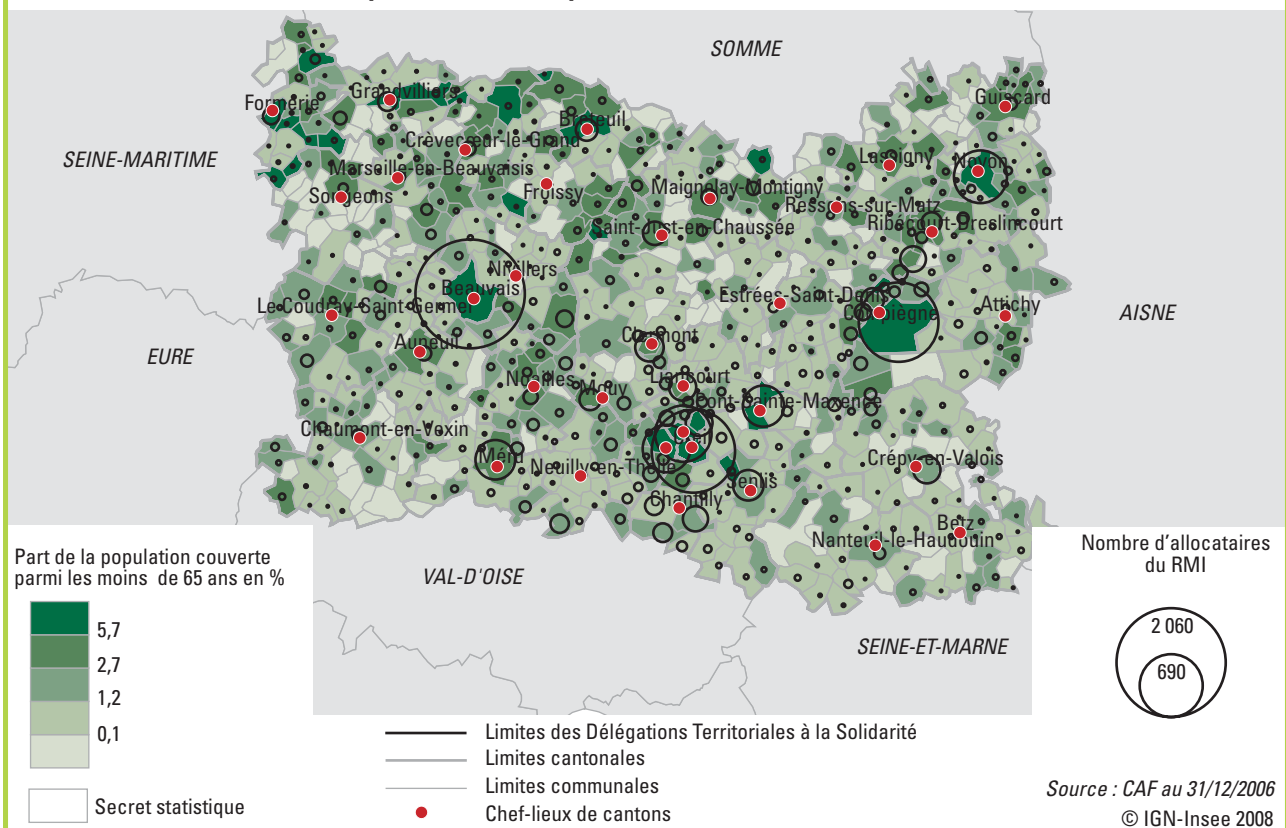
Source : Insee, DGI - Revenus des foyers fiscaux 2004, Caf 2005

## Revenu fiscal déclaré par unité de consommation

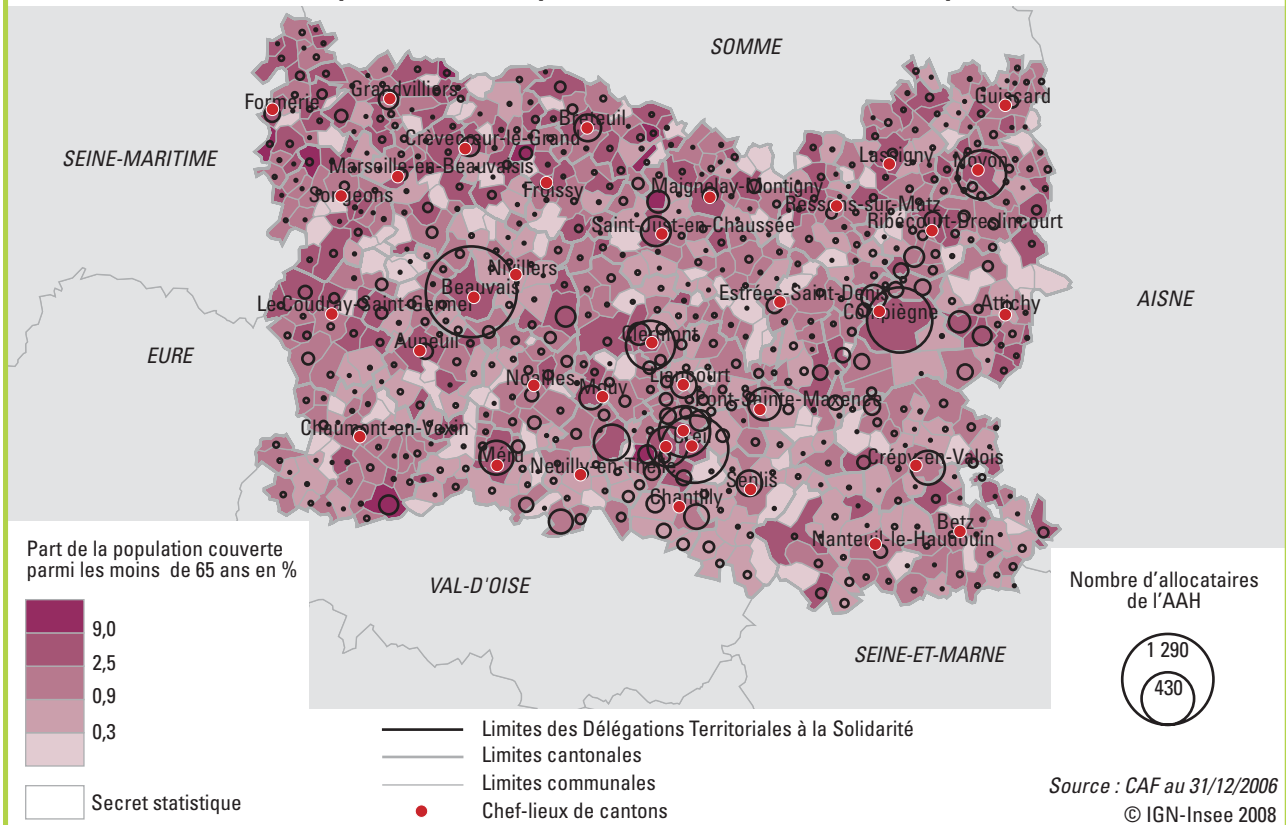


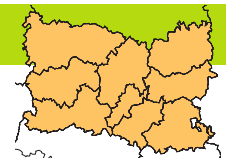


## Population couverte par le Revenu Minimum d'Insertion

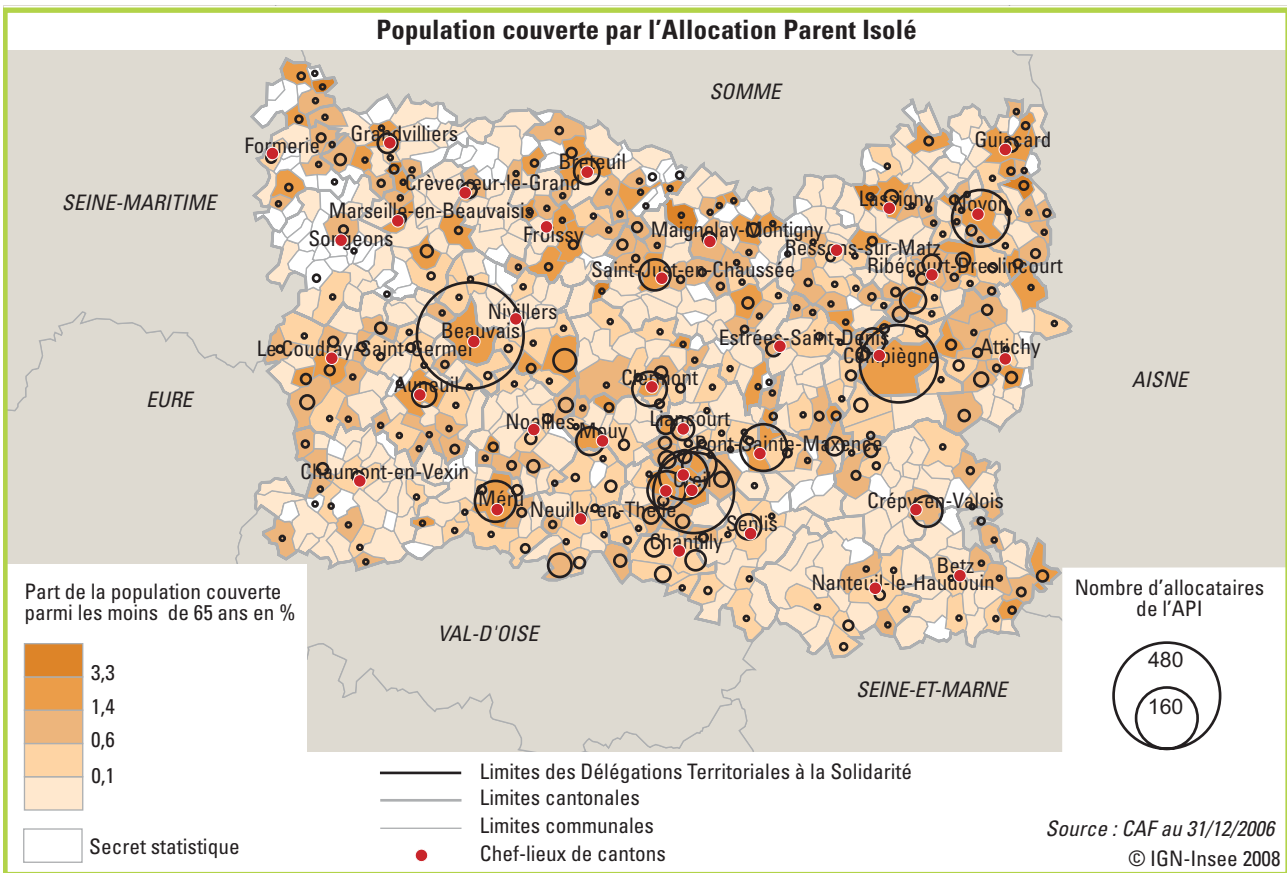


## Population couverte par l'Allocation aux Adultes Handicapés

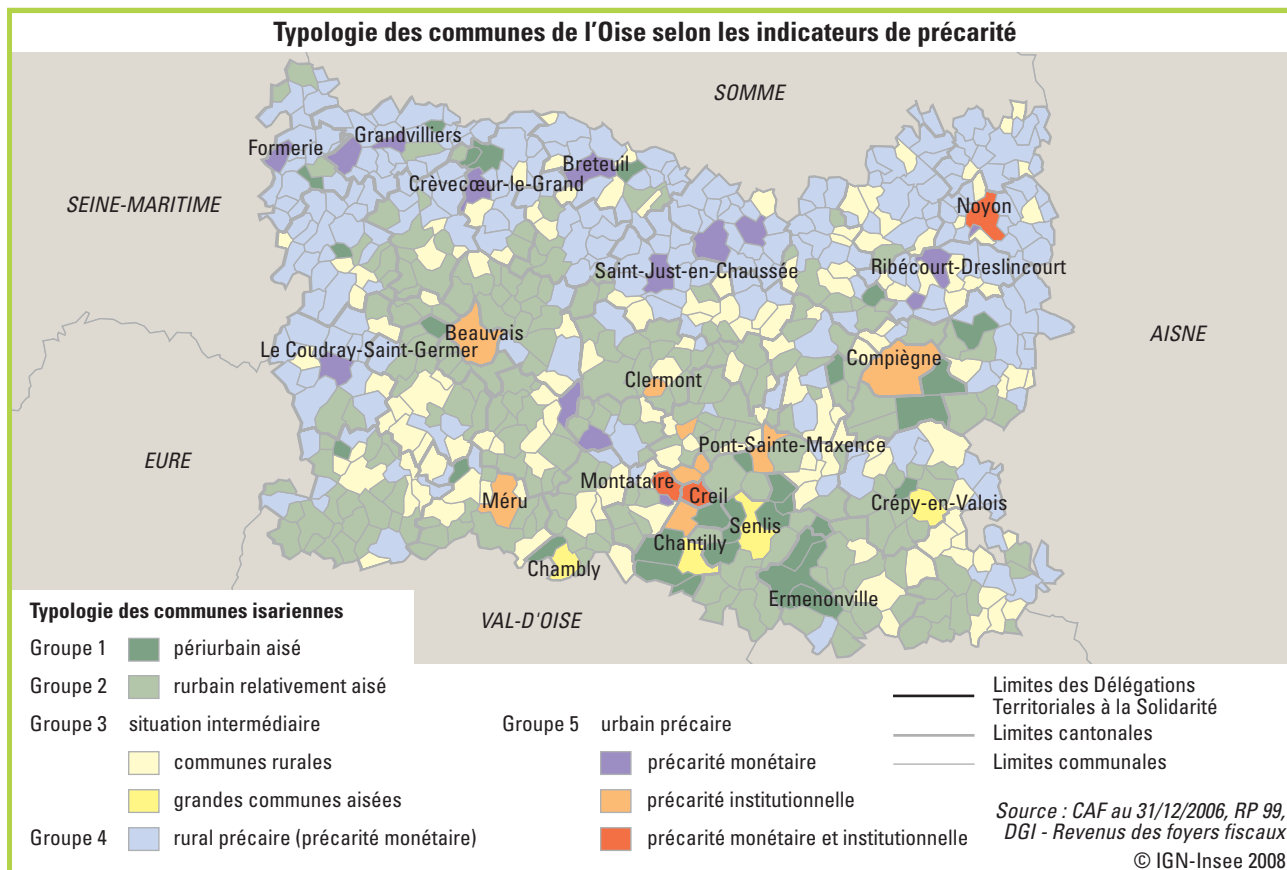


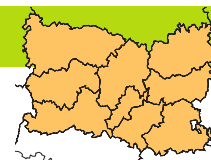


## Population couverte par l'Allocation Parent Isolé



## Typologie des communes de l'Oise selon les indicateurs de précarité



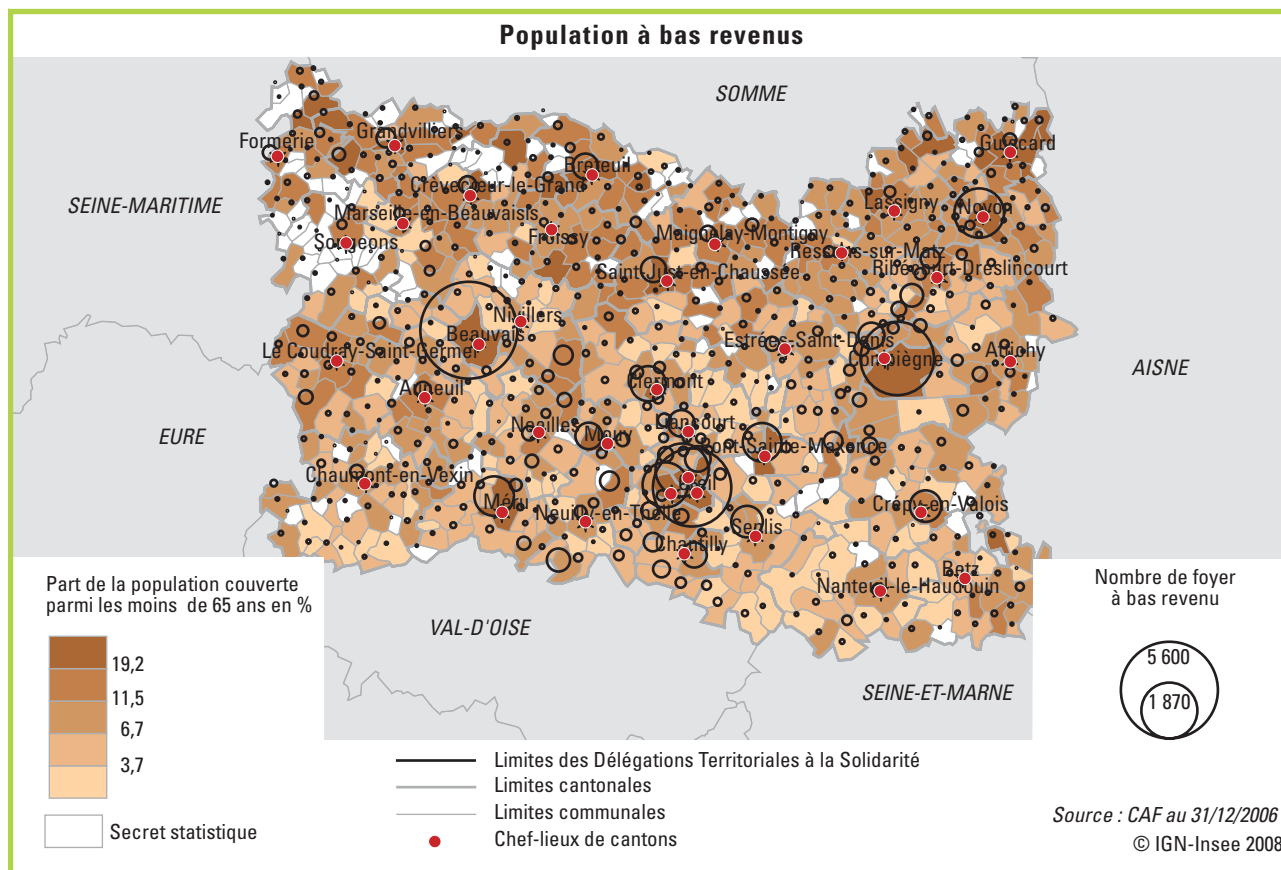


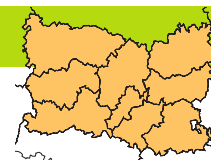
## Chiffres-clés : population et minima sociaux

Unités : nombre, %

	Oise	Région
Estimation de la population totale	766 271	1 840 353
Part des moins de 65 ans	89,2	87,0
Population couverte par l'API	7 381	19 919
Part dans la population âgée de moins de 65 ans	1,1	1,2
Population couverte par l'AAH	15 494	47 873
Part dans la population âgée de moins de 65 ans	2,3	3,0
Population couverte par le RMI	23 612	67 872
Part dans la population âgée de moins de 65 ans	3,5	4,2

Source : Insee - Enquêtes annuelles de recensement 2004-2006, Recensement de la population 1999, Caf 2005





### Les politiques d'insertion du Conseil général de l'Oise

La loi de décentralisation du R.M.I. du 18 décembre 2003 a confié aux Départements la responsabilité du Revenu Minimum d'Insertion. Le Président du Conseil général de l'Oise conduit donc la politique d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.M.I., et assure également le financement et l'attribution de l'allocation R.M.I.

Les Programmes Départementaux d'Insertion de l'Oise de ces trois dernières années, qui recensent les besoins de la population et planifient la mise en œuvre d'actions d'insertion correspondantes, ont mis l'accent sur l'aide au retour à l'emploi durable des publics bénéficiaires du R.M.I. Le développement du dispositif Partenaires Pour l'Emploi illustre cet engagement, par le recrutement de bénéficiaires professionnalisés par le Département en vue de l'obtention du titre de conseiller en insertion professionnelle, et qui accompagnent dans leurs démarches professionnelles les demandeurs d'emploi en lien avec les services de l'ANPE. Le Département a également souhaité s'engager dans une véritable dynamique de remise en activité des publics bénéficiaires du R.M.I. grâce à la mobilisation des acteurs et partenaires du monde économique, par le développement de la clause d'insertion dans ses marchés publics, un investissement soutenu dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, le développement de l'accompagnement vers et dans l'emploi, et la mise en œuvre de projets expérimentaux tels que le Revenu de Solidarité Active sur les cantons de Creil - Nogent-sur-Oise et Liancourt.

La mise en place depuis juin 2008 d'une plateforme emploi sur le territoire du Beauvaisis est l'un de ces projets, destiné à créer un lien étroit entre les acteurs de l'insertion et le monde des entreprises, au bénéfice des bénéficiaires du R.M.I. et de l'A.P.I. en recherche d'emploi et pour lesquels les dispositifs de droit commun s'avèrent insuffisants. Un autre projet 2008 est de lever l'un des freins majeurs à l'accès à l'emploi qu'est la problématique de la mobilité. Il propose, dans un premier temps sur le territoire de Compiègne et ses environs, l'activation d'actions d'insertion novatrices telles que des ateliers mobilité, une meilleure lisibilité des aides mobilisables, et la construction d'outils comportant une gamme de services complets en la matière tels que la possibilité offerte aux allocataires du R.M.I. de se déplacer gratuitement dans l'Oise par train et par car dans le cadre de leur projet d'insertion.

La politique d'insertion du Département passe également par la prise en compte et l'accompagnement des publics les plus en difficulté, pour lesquels l'insertion professionnelle ne peut être envisageable qu'après résolution des problématiques sociales. Les Centres Permanents d'Accueil et d'Insertion sont à ce titre un dispositif privilégié pour les publics en difficulté, et le Conseil général développe également pour les bénéficiaires du R.M.I. des actions dans le domaine de la santé, de la culture, et d'autres champs de l'insertion.